

Professionnels, commerçants, artisans



Demande d'occupation du domaine public : stationnement



Réglementation pour foires et marchés

Comment obtenir un emplacement afin d'exposer et vendre des produits sur les marchés d'Uzès ?

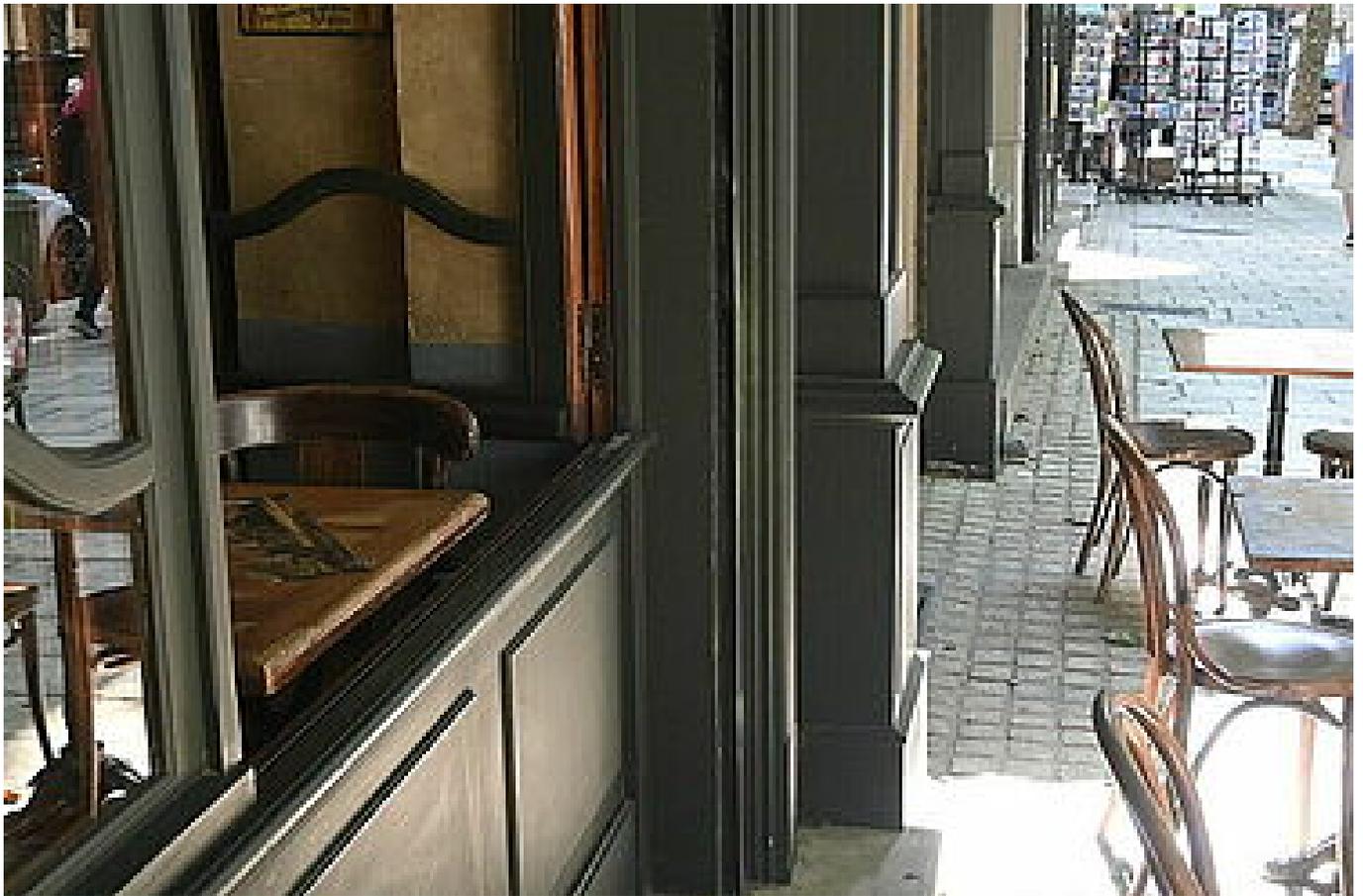


Règlementation Etablissement Recevant du Public (ERP)

Un Etablissement recevant du public (ERP) est défini comme tout bâtiment, local, enceinte dans lesquels des personnes sont admises librement ou...



Marchés publics



Demande d'autorisation d'occupation du domaine public : terrasse, étalage

Vous êtes commerçant sédentaire et vous souhaitez occuper une partie de l'espace public (terrasse, étalage...) pour votre activité ?



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)